

Le Monde.fr

Nouveau plan social à la chambre de commerce d'Ile-de-France

6 avril 2016 – Francine Aizicovici



Quelle sera l'ampleur du nouveau plan social au sein de la chambre de commerce et d'industrie régionale de Paris Île-de-France (CCIR) ? Les 4 100 salariés de la plus grande CCI de France, qui ont le statut d'agent public, seront fixés sur leur sort jeudi 7 avril, jour de l'assemblée générale des élus des entreprises, l'organe de décision de la chambre. Celle-ci doit se prononcer sur les mesures préparées par la direction.

Troisième restructuration en quatre ans

Etienne Guyot, directeur général de la CCIR, évoque déjà « *plusieurs centaines de suppressions de postes* ». L'intersyndicale CFDT-CGC-CGT-FO-UNSA appelle à une grève jeudi, avec une manifestation devant le siège, où doit se tenir la réunion des élus. Une première grève avait eu lieu le 23 mars. Les syndicats redoutent que ce plan ne fragilise durablement « *les services rendus aux entreprises, aux collectivités locales et à la formation des jeunes et des adultes* ».

Cette restructuration sera la troisième connue en quatre ans par la CCIR. Après 314 suppressions de postes en 2012, ayant entraîné « *60 licenciements et 70 suppressions de contrats à durée déterminée* », selon M. Guyot, un nouveau plan a supprimé 700 postes en 2015. Cette fois, « *la direction ne pourra pas reclasser tout le monde, d'autant que l'objectif de la CCIR est de réduire la masse salariale* », déplore Jeannine Marty, représentante du personnel CGT, estimant que « *les salariés sont à bout* ». « *Il y a une réelle inquiétude dans les services* », admet M. Guyot. Une cellule psychologique est en place depuis plusieurs années.

Responsabilité de l'État

Pour expliquer ces restructurations, les CCI pointent du doigt la responsabilité de l'État. Depuis 2013, Bercy diminue d'année en année le montant de la taxe pour frais de chambre (TFC) versée par les entreprises aux chambres de commerce. A la CCIR Paris Ile-de-France, la TFC est passée de 348 millions d'euros en 2013 à 208 millions d'euros en 2016. S'y sont ajoutées des ponctions de l'État sur le fonds de roulement en 2014 et 2015, pour un total de 300 millions d'euros.

La chambre de commerce francilienne n'est d'ailleurs pas la seule en difficulté. Des restructurations sont aussi en cours ou à venir dans de nombreuses CCIR, comme dans celle de la région Nord de France, où 57 suppressions d'emplois se sont traduites par 31 licenciements en 2015. « *Il est important que la diminution de nos ressources ne se poursuive pas en 2017, pour que l'on garde de la visibilité* », avertit M. Guyot